Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260126-DELIB_2026_02-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13

Présents : Jean-Noël BRIANT, Gérard FLOC'HLAY, Françoise MORVAN, Blandine CORLAY, Raymond MELLAZA, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR, Elisabeth SIMPSON, Gabriel PRIGENT, Véronique BARBE-BEDEL, Cécile LEON, Guy LANNUZEL

Absent ayant donné pouvoir : Christine POULLAOUEC a donné pouvoir à Françoise MORVAN

Absent : Delphine COROLLEUR

Assiste à la réunion : Tayeb-Alexandre S'HIEH, conseiller aux décideurs locaux

Secrétaire de séance : Raymond MELLAZA

Délibération 2026-02 :
Budget principal – Commune de Lanildut – Affectation du résultat 2025

Après avoir approuvé le compte financier 2025 du budget principal, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. S'il est excédentaire, il doit être affecté en priorité :

- À la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

L'affectation en section d'investissement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée.
Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée 001), quel qu'en soit le sens sans possibilité de report en section de fonctionnement.

Les restes à réaliser sont également reportés.

Afin de décider de cette affectation, il convient au préalable de présenter la situation à la clôture de cet exercice :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice : excédent 2025	401 341.23 €
Résultat reporté 2024	0.00 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2025	**401 341.23 €**
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice : déficit 2025	- 166 635.96 €
Résultat reporté 2024 (excédent)	348 068.54 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2025	**181 432.58 €**
Restes à réaliser 2025 - Dépenses	611 883.00 €
Restes à réaliser 2025 - Recettes	312 000.00 €
Solde des restes à réaliser 2025	- 299 833.00 €
Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	**- 118 450.42 €**

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260126-DELIB_2026_02-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5,
Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 401 341.23 € et un excédent d'investissement de 181 432.58 €,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Affecter** la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 de 401 341.23 € au financement de la section investissement du budget primitif 2026, compte 1068,
- **Reporter** l'excédent d'investissement d'un montant de 181 432.58 € au compte 001 - Excédent d'investissement reporté,
- **Autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Jean-Noël BRIANT,
Maire